

Accords fiscaux—Loi

Je sais qu'il ne me reste plus assez de temps pour citer d'autres ministres du cabinet conservateur. Cependant, je vous assure que les habitants de chacune de leurs provinces se souviendront de la belle brochette d'hypocrites qu'ils composaient tous ensemble.

[Français]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'apporter ma voix à cet important projet de loi C-96 qui a pour but de modifier la loi adoptée en 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ce projet de loi réduira les paiements de 2 p. 100 à partir de 1986, et au cours des cinq prochaines années le gouvernement conservateur enlèvera une somme de huit milliards de dollars aux provinces. Et cela, pendant les cinq prochaines années.

Lors des élections de septembre 1984, ce gouvernement a fait au-delà de 300 promesses et parmi ces 300 promesses il y avait celle de n'apporter aucun changement aux contributions fédérales aux provinces.

● (1700)

Monsieur le Président, comme je le disais, je m'aperçois aucun ministre, aucun député des banquettes ministérielles venir se porter à la défense des provinces. Et j'aperçois le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui me jette un regard, et il me fait plaisir de lui répéter qu'il devrait avoir au moins le cœur, l'audace de se porter à la défense des provinces. Mais je m'aperçois qu'il n'a pas le cœur de se lever, comme plusieurs députés d'ailleurs n'ont pas le cœur de le faire et maintenir les promesses qu'ils ont faites en 1984.

Monsieur le Président, et comme je le disais, je m'aperçois ici que pour le Québec il y a deux députés à la Chambre, et ils n'ont même pas eu le cœur de se lever encore, mais j'espère qu'eux aussi auront le cœur de se lever.

J'aperçois aussi le député de Lotbinière (M. Tremblay) qui se permet de faire des commentaires. Il vient de se réveiller car il dort sur son siège depuis environ une heure. Il est temps que vous partiez à la défense, monsieur le député!

Monsieur le Président, je crois que ces députés du Québec qui prétendent, et je dis bien, «prétendent», se porter à la défense de notre belle province... ils ont d'ici à dix-huit heures pour avoir le cœur et l'audace de se lever et de montrer au moins que si leur chef, le premier ministre (M. Mulroney), ne tient pas ses promesses, qu'eux ont de l'honneur, ont du cœur au ventre et vont la défendre la province de Québec.

Monsieur le Président, le soir de la présentation du budget provincial, nous avons vu l'effet de cette réduction. Nous avons vu l'effet de la réduction de 2 milliards de dollars, alors que le gouvernement du Québec s'est vu dans l'obligation d'imposer une surtaxe sur les profits des entreprises pour l'année 1986-1987.

Cette surtaxe devrait rapporter environ 152 millions de dollars durant l'année courante, soit le même montant que les pertes encourues suite aux coupures de ce gouvernement conservateur, le supposé gouvernement qui est censé tout faire, l'accord entre les provinces, ne rien couper... mais ils ont été les premiers à se démentir et à ne pas tenir leurs promesses.

Monsieur le Président, je serai très bref, je voulais essayer d'inciter les députés du Québec à se lever au moins et à participer au débat. Mais, selon moi, ce projet de loi est tellement important... et j'invite encore le député de Lotbinière (M. Tremblay) qui se permet de «placoter» de l'autre côté à propos de tout et de rien, à se lever et à dire quelques mots en faveur des provinces et, d'une façon plus particulière, de la circonscription qu'il représente.

Finalement, monsieur le Président, il serait peut-être bon de souligner aussi au député que cette réduction va affecter l'éducation postsecondaire, les frais médicaux, le domaine de la santé dentaire et ainsi de suite.

Une voix: Plus fort encore!

M. Rossi:... monsieur le député, vous avez toute la chance voulue, vous avez jusqu'à dix-huit heures pour vous lever et parler. Mais vous êtes muet comme une carpe. Vous n'avez pas l'audace de venir défendre les provinces.

En terminant, monsieur le Président, je dirai au député de Lotbinière et aux députés du Québec, et à vous les députés du gouvernement: Il y a eu un 4 septembre 1984 mais il y aura un 4 septembre 1988 et cela s'en vient à grands pas, et là vous verrez ce qui va arriver.

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion...

Monsieur le Président...

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît! A l'ordre s'il vous plaît! A l'ordre! Pourrions-nous entendre le discours de l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif), s'il vous plaît?

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-96 qui, comme on l'a vu au cours des derniers mois, est une autre mesure d'injustice, une autre mesure extrêmement discriminatoire.

Monsieur le Président, le titre du projet de loi est celui-ci: Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Monsieur le Président, on dit: La loi modifiant les accords... Je pense qu'il est important de se souvenir du langage qu'on a véhiculé au cours de la dernière campagne électorale. On se présentait comme étant l'équipe de l'harmonie, l'équipe de la communication, l'équipe de la bonne entente avec les contribuables et également avec les provinces. Et voici que le projet de loi C-96 fait état du fait que par le biais d'une loi, on modifie des accords, des ententes qui avaient été convenues entre les divers intervenants, c'est-à-dire les provinces et le gouvernement fédéral.

Une fois de plus, il s'agit là, à mon humble point de vue, d'une excellente illustration pour démontrer que ce gouvernement, qui est en place depuis maintenant un an et demi, s'attaque de façon unilatérale aux entités qui ne peuvent malheureusement, en aucune façon, réagir. Il s'agit là d'une injustice absolument scandaleuse de décider unilatéralement d'aller chercher des millions de dollars, obligeant ainsi les provinces à utiliser le pouvoir de taxation pour aller chercher ces manques